

SAINT SAUVEUR

Bulletin municipal d'informations

www.saint-sauveur-medoc.com

Janvier 2012 . Numéro 4



Le mot du maire

Les réformes territoriales engagées et un environnement économique défavorable imposent plus que jamais une gestion rigoureuse des dépenses communales tant nos recettes sont contraintes; pour autant nous avons aussi fait le choix de ne pas augmenter nos taxes locales pour la 7eme année consécutive. Mais ce choix vertueux va toucher sa limite notamment face à des subventions qui diminuent, des charges de personnel contractuel qui vont augmenter et un programme d'investissement attendu:

L'assainissement collectif avec la 6eme tranche en direction de Labrousse qui va être engagée.

La sécurisation routière qui reste une priorité avec des aménagements, malheureusement encore sur le papier mais qui vont prendre forme très prochainement.

Le nouvel atelier municipal maintenant installé au stade qui permet d'enclencher la construction du restaurant scolaire et la restructuration de l'école.

Un espace socio culturel qui se dessine mais dont les options de réalisations doivent être mûrement réfléchies.

Le déplacement du salon de coiffure près du magasin Vival.....

Tout un programme, aussi important que celui proposé par notre milieu associatif dont l'enthousiasme ne faiblit pas: réjouissons nous car tous ces moments de rencontre proposés par nos bénévoles et la municipalité autour du sport de la culture ou de la fête sont essentiels à la cohésion de notre village. En participant nombreux soyez certains que ce sont des encouragements que vous adressez.

Et je suis bien persuadé que l'imagination de certains continuera à nous produire quelques beaux événements

Nouveaux arrivants, soyez les bienvenus dans notre village.

Et à vous tous, chers administrés je souhaite bonheur et prospérité pour cette nouvelle année.

Dominique FOUIN

Sommaire

Finances	2 - 3
Vie Communale	4 - 5
Vie Associative	6 - 10
Manifestations – Etat Civil	11
Informations pratiques	12



COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Dans sa séance du 28 avril 2011, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a adopté le compte administratif 2010 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 351 656,87 €.

Les recettes et les dépenses par section se répartissent de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes

- Recettes fiscales.....	261 362,00 €
(impôts locaux)	
- Autres recettes fiscales.....	54 682,23 €
(taxe sur pylônes électriques, taxe sur l'électricité, taxe sur les droits de mutations,...)	
- Produits des services	31 595,53 €
(restauration scolaire, portage des repas,...)	
- Dotations de l'Etat.....	231 572,06 €
- Revenus des locations (salle polyvalente, logements)...	21 548,10 €
- Aide de l'Etat sur les emplois aidés (CAE).....	52 307,85 €
- Produits exceptionnels (remboursement sinistres)	7 396,65 €
- Excédent reporté de l'exercice 2009.....	263 482,33 €

TOTAL : 923 946,75 €

Dépenses

- Frais de personnel	229 550,10 €
- Dépenses de gestion courante.....	198 573,54 €
(Electricité, eau, carburant, fournitures d'entretien, prime assurance, affranchissement, télécommunication, cérémonies ...)	
- Entretien des bâtiments	10 207,10 €
- Fournitures, sorties scolaires	6 114,16 €
- Subventions aux associations	7 852,00 €
- Participation aux Syndicats Intercommunaux	17 564,41 €
(Synd. ramassage scolaire du secondaire, du Collège de Pauillac, des Bassins Versants)	
- Cotisation service incendie.....	19 878,88 €
- Intérêts emprunts	3 993,75 €
- Remb. Emprunt Assainissement	29 303,74 €
- Indemnités élus (Maire et adjoints)	49 252,20 €

TOTAL : 572 289,88 €

INVESTISSEMENT

Recettes

- FCTVA (Fond de compensation TVA travaux 2007 et 2008)...	19 454,00 €
- Taxe Locale d'Equipement	7 983,00 €
- Subventions (Etat, Région, Département).....	33 252,32 €
- Excédent de fonctionnement	50 268,32 €
- Dons et Legs en capital	487 053,39 €

TOTAL : 598 011,05 €

Dépenses

- Amortissement et remboursement emprunts.....	3 820,58 €
- Travaux bâtiments	50 693,06 €
- Travaux de voirie	6 108,74 €
- Achat matériel et outillage.....	21 650,84 €

TOTAL: 82 273,22 €

L'essentiel des dépenses d'investissement sont :

Bâtiments

Mairie : Pose de stores, alarme	2 634,39 €
Ecole : Isolation classe maternelle (GS).....	1 022,54 €
Stade : Assainissement et bancs vestiaire.....	3 404,39 €
Atelier : Frais d'études	8 631,75 €
Achat Maison Goulée	35 000,00 €

Voirie

- Ralentisseurs Route des écoles	3 486,34 €
- Extension Réseau Electrique Rte de la Lesque	2 622,40 €

Achat de Matériel et Petit Equipement

- Lame niveleuse.....	2 021,24 €
- Plaque vibrante.....	1 794,00 €
- Coffrets électriques.....	1 856,14 €
- Miroirs de sécurité	1 027,36 €
- Matériel informatique	2 248,48 €
- Standard téléphonique/Secrétariat.....	3 022,29 €
- Matériel Scolaire	2 846,58 €
- Panneaux Electoraux	1 172,08 €
- Divers	5 662,67 €
(Guirlande-Pupitre-Congélateur-Attèle voiture-Débroussailleuse)	

PRESENTATION DU BUDGET 2011

Temps fort de la vie municipale, le vote du budget primitif et supplémentaire a permis au Conseil Municipal de présenter les axes prioritaires pour les années à venir. Le choix a été fait de ne pas augmenter les impôts pour la 7ème année consécutive. Dans un contexte de stagnation des recettes publiques, rigueur et prudence restent les maîtres mots afin de faire face à la hausse des coûts des services. Au-delà du maintien des services rendus aux habitants les 2 années à venir verront l'aboutissement des dossiers d'investissement en cours, à savoir la construction du nouvel atelier municipal, la réorganisation du parking communal, l'appel d'offre pour l'aménagement des carrefours de la traversée du bourg, le lancement de la 6ème tranche d'assainissement sur Labrousse pour un montant total avoisinant les 950 000 €.

2012 verra aussi le démarrage de la construction du restaurant scolaire, de la salle d'accueil périscolaire et du réaménagement du préau et de la cour. D'un montant d'environ 500 000 €, ces travaux nécessaires permettront de doter la commune d'un groupe scolaire moderne capable de faire face aux arrivées d'enfants pour la décennie à venir.

Serge Raynaud
Maire Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le Budget 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 865 465,52 € pour la section de fonctionnement et à 989 889,61 € pour la section d'investissement.

Les dépenses et les recettes par section se répartissent de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes

- Recettes fiscales.....	268 768,00 €
(impôts locaux)	
- Autres recettes fiscales.....	44 813,00 €
(taxe sur pylônes électriques, taxe sur l'électricité, taxe sur les droits de mutations...)	
- Produits des services.....	28 870,00 €
(restauration scolaire, portage des repas, ...)	
- Produits exceptionnels (remboursement sinistres).....	500,00 €
- Dotations de l'Etat.....	243 499,00 €
- Aide de l'Etat sur les emplois aidés (CAE).....	35 000,00 €
- Revenus des immeubles.....	20 000,00 €
- Excédent de l'exercice 2010.....	224 015,52 €

TOTAL : 865 465,52 €

Dépenses

- Frais de personnel.....	273 100,00 €
- Dépenses de gestion courante.....	268 750,00 €
(Electricité, eau, carburant, fournitures d'entretien, prime assurance, affranchissement, télécommunication, cérémonies ...)	
- Entretien des bâtiments.....	26 000,00 €
- Entretien de la voirie.....	7 484,18 €
- Fournitures, sorties scolaires, classe transplantée.....	7 500,00 €
- Subventions aux associations.....	10 000,00 €
- Participation aux Syndicats Intercommunaux.....	17 000,00 €
(Synd. ramassage scolaire, bassins versants, smicotom)	
- Cotisation service incendie.....	20 131,34 €
- Intérêts emprunts.....	3 450,00 €
- Travaux d'assainissement.....	34 000,00 €
(annuité emprunt des 4 premières tranches)	
- Indemnités des élus.....	52 050,00 €
- Virement à la section d'investissement.....	146 000,00 €

TOTAL : 865 465,52 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes

- FCTVA (Fond de compensation de la TVA).....	6 727,00 €
- Taxe Locale d'Equipement.....	5 520,00 €
- Subventions (Etat, Région, Département).....	135 681,75 €
- Excédent antérieur reporté.....	695 960,86 €
- Autofinancement (virement Sect. Fonctionnement).....	146 000,00 €

TOTAL : 989 889,61 €

Dépenses

- Amortissement emprunts.....	5 590,00 €
- Immobilisations Financières.....	4 064,00 €
- Soulte Acquisitions foncières/échanges amiables SAFER.....	9 000,00 €
- Frais d'Animation restructuration foncière/SAFER.....	35 000,00 €
- Travaux d'entretien / Mairie.....	3 000,00 €
- Travaux / Ecole Chauffage-Plafond.....	11 977,47 €
(classe maternelle PS)	
- Provision pour travaux restructuration Ecole.....	380 358,39 €
- Construction d'un columbarium.....	5 500,00 €
- Construction Atelier Municipal.....	215 056,00 €
- Travaux bâtiments divers.....	41 507,86 €
(abribus du Poteau - Alarme Incendie et Désenfumage Salle Poly)	
- Acquisition parcelle « ANDRON » La Garosse.....	12 500,00 €
- Travaux de voirie.....	46 216,26 €
(Poteaux incendie – Parking Ecole – Eclairage Public)	
- Provision pour Aménagement Sécuritaire RD 104.....	197 000,00 €
- Achat matériel et outillage.....	11 819,63 €
(Nettoyeur HP – Remorque – Sono – Tables)	
- Achat matériel Ecole : Photocopieur-Ordinateurs.....	3 500,00 €
- Aménagement aire de jeux au stade.....	5 200,00 €
- Achat de 2 défibrillateurs.....	3 500,00 €

TOTAL : 989 889,61 €

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Dans sa séance du 16 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la location de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2012.

Deux tarifs sont applicables en fonction de la période :

- du 1er mai au 31 octobre

* pour les administrés de la commune : 220 € / 24 Heures (330 € / le week-end)

* pour les hors communes : 620 € / 24 Heures (930 € / le week-end)

* caution : 800 €

- du 1er novembre au 30 avril

* pour les administrés de la commune : 270 € / 24 Heures (405 € / le week-end)

* pour les hors communes : 670 € / 24 Heures (1 005 € / le week-end)

* caution : 800 €

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE

Par délibération du 20 octobre 2010, le tarif des concessions au cimetière est le suivant :

* pour les concessions trentenaires :

- de 1,10 m x 3 m 70 €

- de 2,20 m x 3 m 140 €

* pour le columbarium

- concession de la case pour 30 ans 70 €

* pour les concessions perpétuelles :

- de 1,10 m X 3 m 250 €

- de 2,20 m x 3 m 500 €

* L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit

BILAN RESTRUCTURATION FONCIERE

En 2004, la municipalité, avait engagé avec la SAFER un programme de restructuration forestière. D'autres communes médocaines souhaitant s'engager dans cette même démarche ont sollicité le Pays médoc qui dans un souci de mutualisation, a repris le dossier à son compte. Finalement, et suite à l'appel d'offre de 2009, la SAFER a animé les échanges amiables multilatéraux qui viennent de se conclure.

Initialement, le plan d'échanges pour la restructuration portait sur le secteur des « Sangsugnières » soit 64 hectares pour 120 propriétaires.

- montant de l'opération : 29 100 € HT

- Subvention du Conseil Général : 14 550 €

- Subvention du Conseil Régional : 6 000 €

- Soit un autofinancement « à la charge de la commune » : 8 550 €

En final, l'opération qui s'est terminée fin 2011 a porté sur 213 ha, pour 91 propriétaires participants, et a remanié 586 parcelles.

Taux d'imposition 2011

Les impôts locaux sont la première source de financement de la commune et reposent sur les 3 taxes suivantes :

- la taxe d'habitation : elle est payée par tout locataire ou propriétaire demeurant au 1er janvier de l'année dans un local d'habitation.

- la taxe foncière sur le bâti : elle est payée par les propriétaires de bâtiments (maisons, appartements, commerces...)

- la taxe foncière sur le non bâti : elle est payée par les propriétaires de terrains qui ne comportent pas de construction.

Les élus, à la majorité, ont décidé de maintenir pour la 7ème année consécutive les taux d'imposition communaux :

- Taxe d'Habitation 11,76 %

- Taxe Foncier Bâti 15,60 %

- Taxe Foncier Non-Bâti 33,80 %

SUBVENTIONS ANNEE 2011

Associations Communales

ACCA.....	1 000 €
3ème Age.....	500 €
APE.....	500 €
Football Club.....	2 000 €
Syndicat d'Initiative.....	2 800 €
Le Judo.....	400 €

TOTAL : 7 200 €

Associations Hors Commune

Amicale Pompiers de St-Laurent.....	150 €
Batterie Pauillacaise.....	230 €
Donneurs de sang Pauillac.....	70 €
IME St-Laurent.....	60 €
Secours Populaire Pauillac.....	80 €
SPA Pauillac.....	150 €
SACP Athlétisme.....	150 €

TOTAL : 890 €

Conseil Municipal du 20 janvier 2011

- Aménagements sécuritaires du Bourg - Validation des opérations pour 2011 :
- Carrefour formé par la RD 104 et 104 E1 (entrée du Bourg « Nord »),
- Carrefour formé par la RD 104 et 104 E3 (Maison ex-Goulée),
- Déplacement de la ligne électrique du stade : Dans le cadre de la construction de l'atelier municipal ERDF s'est engagé à déplacer le transformateur,
- Achat d'un photocopieur pour l'école.

Conseil Municipal du 28 avril 2011

- Vote du Compte Administratif 2010,
- Vote des 3 taxes locales directes pour 2011,
- Vote du budget primitif 2011,
- Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide les échanges amiables multilatéraux proposés par la SAFER et accepte ces échanges « amiables » tels qu'ils ont été présentés par la SAFER.

Conseil Municipal du 16 juin 2011

- Le Conseil Général attribue la somme de 15 732.09 € dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes. Cette somme est destinée à l'ajout de 22 points lumineux (éclairage public), à l'installation d'un système d'alarme sécurité au nouvel atelier municipal et à un système de désenfumage à la salle polyvalente,
- Attribution des subventions communales
- Ramassage scolaire secondaire : Le conseil municipal décide de porter la participation des familles à 50 € par élève pour l'année scolaire 2011/2012,
- Taxe locale d'équipement : Le CM décide de fixer le taux de la TLE à 3 %,
- Tarif location salle polyvalente : Le CM décide une augmentation à compter du 1er janvier 2012,
- Enfouissement ligne électrique rue du Centre : Le CM donne son accord pour l'étude et la réalisation de ces travaux,

- Assainissement : Les élus décident que la prochaine tranche de travaux portera sur la route de Labrousse, fin de la rue du Stade, route du Clot, chemin du Moulat, une partie de la route de la Lesque et Chemin de la Carrière,
- Chantier éducatif « Jeunes » : Le CM autorise le Maire à signer la convention avec les services de la CCCM,
- Projet Eolien du Verdon : Le CM vote la motion de soutien.

Conseil Municipal du 1er septembre 2011

- Le prix du repas de la cantine scolaire est fixée à 3.19 € pour l'année scolaire 2011/2012,
- Achat parcelle à la Garosse : Le CM décide l'acquisition de la parcelle cadastrée AH N° 54 pour une superficie de 1 700 m²,
- Restructuration du groupe scolaire : L'avant projet définitif est validé par le Conseil Municipal,
- Circuits de randonnées pédestres : Le plan départemental est validé par les élus,
- Acquisition d'une remorque,
- Une réunion avec les nouveaux habitants du lotissement " Le hameau du Bois de Créon "est fixé au lundi 17 octobre.

Conseil Municipal du 2 novembre 2011

- Vote du budget supplémentaire,
- Taxe d'aménagement : Le CM décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement dont le taux est fixé à 5 %,
- Une nouvelle version du dossier d'aménagement sécuritaire est validée par le CM qui comprend 4 carrefours : Entrée Nord (vers Cissac), Rue du centre (maison ex-Goulée), entrée Sud (Route de Glomeau) et le 4ème route du Pin Franc,
- Déplacement du salon de coiffure : Le CM valide son déplacement entre le magasin VIVAL et de cabinet Médical,
- Classe transplantée 2012 – Les élus valident le séjour à Paris proposé pour la classe CM1-CM2 et allouent une somme de 215 € par élève,
- Marchés des producteurs de pays : Le CM décide de reconduire pour 2012 l'organisation de 2 marchés, le vendredi 27 juillet et le mardi 14 août.

Assainissement collectif : La 6eme tranche est à l'étude

Le cabinet PRIMA-AQUITAINE a proposé plusieurs projets pour les tranches à venir. Ainsi il est apparu judicieux de poursuivre sur le secteur de Labrousse : cette tranche a été évaluée à 350.000 €. Malheureusement les financements de l'agence de l'eau et du Conseil Général sont très incertains et la part communale sera probablement bien supérieure à ce qu'elle aurait été il y a encore 3 ans. Pour autant le SIAEP formulera les demandes de subventions et cette tranche sera engagée, espérons le, en 2012.

L'école

La crainte d'une fermeture de classe à la rentrée 2010 s'était dissipée avec un effectif minimum de 116 élèves durant l'année scolaire : il est autour de 104 actuellement qui est le seuil minimal pour le maintien de la cinquième classe.

L'ensemble des enseignants a conservé son poste

- Claire AVRIL (Directrice) CM1-CM2
- Anne-Laure LACOUR CE1-CE2
- Maryline DEGRANGES CP-CE1
- Patricia LEGLISE maternelles MS-GS
- Guillaume LANNAUD maternelles TPS/PS

Si cette stabilité choisie de l'équipe enseignante autour de Claire Avril est une grande chance pour nos écoliers, elle traduit aussi de très bonnes relations avec les parents et les élus.

La contribution de chacun aura, entre autres projets, permis la réalisation d'un film dont la projection a eu lieu au cinéma de Hourtin le 24 juin. Le DVD peut être encore commandé à l'école.



Récit d'Anne-Laure sur le tournage du film des classes de CE1-CE2

La grande aventure du tournage des « Lavandières de Saint-Sauveur »

Le projet de ce court métrage a débuté en janvier 2011 et j'adresse de grands remerciements à ceux qui ont aidé à financer le film (l'APE, la Mairie, les Châteaux Fontestean, Bernadotte, Ramage-Labatisse, Parcs et Jardins du Médoc et la coopérative de l'école), mais aussi aux parents qui ont aidé pour le tournage.

Une fois le script dévoilé, les élèves ont écrit les dialogues. Après avoir visité le cinéma et la cabine de projection, nous avons retracé les étapes de réalisation d'un film avec le visionnage de films de Charlie Chaplin et d'autres films anciens. Le tournage les 23 et 24 mai avec Ludovic Quéau et Claude Chassin a pu commencer. Sous une grosse chaleur, les élèves ont découvert la particularité du cinéma consistant à refaire plusieurs fois une scène.

Le montage a eu lieu avec Ludovic en classe et le film a été projeté vendredi 24 juin à Hourtin.

Atelier Municipal

La commission des travaux, l'architecte Mr LEAL et les artisans ont validé la fin des travaux et réceptionné le bâtiment.

- . Gros œuvre, charpente et bardage : DUNE Construction
- . Plâtrerie : Julien BRANAS de St Sauveur
- . Electricité : S.M.E.S
- . Plomberie : Sarl CHAPELAN et Fils

A noter que les travaux de peinture et de carrelage ont été réalisés par les employés communaux.



Chantier Jeunes

En partenariat avec la Communauté des Communes, nous avons accueilli un Chantier Educatif Jeunes du 27 Juin au 7 Juillet 2011. Ce sont 6 jeunes de St Sauveur et des communes voisines qui ont fabriqué et mis en place la barrière en bois d'acacias autour de l'aire de jeux au stade.

Ce chantier fut l'occasion pour ces jeunes de découvrir le monde du travail et de nouer des liens avec les partenaires sociaux pour envisager leur avenir. Lors de l'inauguration, cet espace a été baptisé, aire de jeux " Patrick Bunisset " généreux donateur.



Le Lotissement

Tous les propriétaires et locataires étaient conviés à la réunion du 17 octobre dernier qui s'est déroulée en présence des élus et de Mademoiselle MORAND, représentant le lotisseur. Les principaux sujets ont pu être abordés et la municipalité a fait un rappel sur la réglementation du POS. Les travaux de voiries sont désormais achevés et le lotisseur se charge de faire planter les végétaux par l'entreprise BOULERIS. Les propriétaires constitueront une association pour créer un syndic dès que tous les lots seront vendus.

Un grand succès pour les « Deudeuches »

La 3ème édition de démonstration de 2 CV cross s'est déroulée le 16 octobre dernier au Château Fontesteu sur un nouveau circuit permettant aux spectateurs de mieux apprécier les courses.

L'été indien étant au rendez-vous, c'est un nombreux public qui a assisté aux différentes manches très disputées opposant une vingtaine d'équipages masculins ou féminins.

Bravo à Jacky ARNAUDET « Monsieur 2 CV » qui vient épauler durant plusieurs jours la sympathique équipe du Syndicat d'Initiative. Les bénévoles se sont énormément investis dans cette manifestation avec l'aide de la municipalité et de l'entreprise de Travaux Agricoles G. BOUGES pour la logistique.



Viviane PETIT dignement honorée

Le 11 novembre dernier, en présence des anciens combattants et des élus, Viviane PETIT porte drapeau, recevait la médaille du Mérite de la Corporation.

Un grand merci à Viviane que nous retrouvons à chaque commémoration sur la commune de SAINT-SAUVEUR mais aussi sur l'ensemble du canton de PAUILLAC.

La chasse du grand gibier à Saint-Sauveur

Les populations de grands gibiers (sangliers, cerfs et chevreuils) sont en augmentation sur l'ensemble du territoire national.

La Gironde n'échappe pas à ce phénomène et Saint-Sauveur a vu ces 2 dernières années un développement très important du cerf.

Les comptages réalisés par les techniciens de la fédération des chasseurs ont dénombré une population de plus de 80 cerfs sur notre commune.

Les causes de cette progression sont multiples : Surface forestière, absence de prédateurs naturels, zones refuges et non chassées.

Il est de plus en plus fréquent de retrouver ces animaux là où ils n'ont pas leur place : zones urbanisées où il est difficile voire impossible de chasser, les bordures de routes à grands passages, à proximité des parcelles viticoles où ils causent des dégâts très importants.

C'est la situation que nous vivons à Saint-sauveur.

Face à cette situation préoccupante, le simple cadre de la chasse traditionnelle est dépassé. Nous sommes dans une véritable mission de régulation, mission au service de tous.

Cette mission de régulation nous est imposée par les services de l'Etat : Préfecture, DDTM et fédération des chasseurs.

L'an dernier il nous a été demandé de prélever 22 cerfs alors que notre demande initiale était de 6.

Cela nous oblige à des jours de chasse plus nombreux afin de réaliser le plan de chasse et à des charges financières plus importantes.

Sur cette terre médocaine, terre de chasse ancestrale, il est désormais nécessaire de comprendre et d'accepter le rôle des chasseurs.

Serge Raynaud
Président de l'ACCA

REGLEMENTATION FORESTIERE

(Extrait de l'Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005) sur les incinérations et l'élimination des déchets végétaux.)

Autorisées du : 1er mai au 30 juin inclus et du 1er octobre au 14 mars inclus

Interdites du : 15 mars au 30 avril inclus et du 1er juillet au 30 septembre inclus

Interdites si : vitesse de vent supérieure à 5m/s (18 km/h) et journée classée en risque sévère, très sévère, exceptionnel.

Obligations : respect des dates de l'autorisation et restrictions ci-dessus et déclaration préalable en mairie et aux pompiers de St-Laurent-Médoc.

Reconnaissance de l'Excellence : la Centrale Nucléaire du Blayais récompensée

Mobilisée au quotidien pour améliorer en priorité son niveau de sûreté, la Centrale Nucléaire du Blayais s'est vue remettre, le 18 novembre dernier, le prix de reconnaissance de l'excellence EFQM (European Foundation for Quality Management). Il lui a été remis dans le cadre des « Rencontres autour du Management par la Qualité » organisées au CFM de Reignac, par la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Ce prix vient récompenser les efforts du site pour son mode de management qui permet d'impliquer dans la sûreté à la fois les salariés d'EDF et les prestataires. Cette récompense souligne également la volonté des responsables de la Centrale de prendre en compte les attentes des communes avoisinantes, des riverains et de l'ensemble des sociétés appelées à travailler sur le site pour produire, en toute transparence, une électricité toujours plus sûre, compétitive et sans émission de CO2.

Rappel des règles d'urbanisme

La refonte des autorisations d'urbanisme a maintenu le principe de l'obligation de faire une déclaration pour certains travaux portant sur une construction nouvelle ou existante ou un aménagement affectant l'utilisation du sol.

Déclaration Préalable

La procédure de Déclaration Préalable regroupe donc les travaux non soumis au permis de construire et au permis d'aménager mais qui sont cependant suffisamment importants pour ne pas être dispensés de toute formalité.

Ce sont des travaux tels que :

- constructions de moins de 20 m² de SHOB
- piscines à superficie égale ou inférieure à 100 m²
- travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment de façade
- changement de destination d'un bâtiment existant
- lotissement ne créant pas plus de 2 lots ni de voies et espaces communs
- clôtures

Le dossier de la déclaration préalable comprend :

- le formulaire de la D.P rempli
- l'attestation du déclarant
- plan de situation
- plan de masse
- représentation de l'aspect extérieur de la construction

Ce dossier établi en quatre exemplaires est déposé à la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés.

Dès réception de la déclaration, le Maire lui affecte un numéro d'enregistrement et délivre un récépissé qu'il remet au déclarant.

Le délai d'instruction est en principe d'un mois.

Permis de construire

Le permis de construire est une autorisation administrative obligatoire qui permet à toute personne (physique ou morale, publique ou privée) d'édifier une construction.

Il permet de vérifier que la construction envisagée respecte les différentes règles issues du code de l'urbanisme régissant le droit à construire, et notamment le document d'urbanisme applicable, qui détermine notamment les surfaces maximales, hauteurs, aspects, destinations de la construction, etc. Le document d'urbanisme définit notamment la surface constructible sur chaque parcelle de terrain, les types de bâtiments autorisés (logements, activités, agricoles, ...), les hauteurs permises, ainsi que des servitudes d'utilité publique applicables au terrain.

Le permis de construire est maintenant exigible pour la construction, modification ou rénovation de toutes les constructions fixes dans les circonstances suivantes :

- création d'une surface hors œuvre brute (SHOB) supérieure à vingt mètres carrés
- modification des structures porteuses ou de la façade d'un bâtiment, mais seulement si dans le même temps s'opère un changement de destination des locaux concernés
- modification du volume du bâtiment et percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur.

Ces critères sont applicables hors servitudes localement spécifiques. Il convient de toujours vérifier si tel ou tel terrain ou bâti est ou non inclus dans une zone d'urbanisme particulière : protection de l'environnement, protection de monument historique... ou zone possédant ses propres critères. De telles servitudes peuvent soit exiger l'obtention d'un permis de construire là où une simple déclaration suffirait ailleurs, soit entraîner des conditions supplémentaires et/ou plus astreignantes pour l'obtention des permis de construire.

Les associations communales

dynamisent notre village vous invitent à les rejoindre pour participer aux activités proposées en prenant contact avec leur responsable :

SYNDICAT D'INITIATIVE

Mme Patricia OSTINS 05 56 59 57 13
05 56 59 50 95

GYMNASTIQUE DYNAMIQUE

Mme Nadine BODIN 05 56 59 51 59

ACCA ST-Sauveur

Mr Serge RAYNAUD 06 81 94 62 77

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (A.P.E)

Karin PASQUET 05.56.73.92.29
E-mail : apedesaintsauveur@gmail.com
Lien du site internet :
<http://apedesaintsauveur.e-monsite.com>

LES AMIS DU PATRIMOINE

Françoise CHABOT 05 56 59 56 60
06 30 28 21 42
E-mail : francoisechabot@orange.fr

LES CROQ CHEMINS

Françoise CHABOT 05 56 59 56 60
06 30 28 21 42
E-mail : francoisechabot@orange.fr
Lien du club : www.les-croq-chemins.com

CLUB DU 3ème AGE

Mr Guy MARTIN 05 56 59 56 24

FOOTBALL CLUB DE ST-SAUVEUR - FCSS

Mr Benjamin BANEY 06 37 48 06 31

FOOT LOISIR

Mr Jean-Noël TANNIOU 06 30 29 64 67

CLUB D'ESCRIME DU MEDOC

Mr Thomas THEUERKAUFF 05 56 59 58 96

LES VIEUX CRUS / RUGBY

Mr Denis FAURE 06 87 82 25 65

Informations CdC Centre Médoc

Voirie et Développement Durable :

Dans une perspective de Développement Durable, la CdC vient d'acheter un Point à temps automatique familièrement appelé "PATA".

Cet engin sert à réparer la chaussée en répandant une émulsion de bitume et de gravillons.

Cette technique permet un entretien intégral de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation de dégradations mais aussi permet de ne reboucher que les nids de poule.

De plus, l'automatisation de cette tâche doit améliorer la consommation des matériaux nécessaires à l'entretien courant et permettre ainsi de diminuer les coûts tout en valorisant le travail des agents.

Les réparations intégrales de revêtements de chaussées ne seront effectuées que sur les surfaces ponctuelles à traiter: voirie intercommunale et petites voiries communales (ex: dans des lotissements).

Le point à temps sera livré dans le courant du mois d'avril 2012.

Stade nautique :

Les 200 casiers de vestiaires datant de l'ouverture de la piscine en 1970 vont être remplacés par moitié en 2012. L'autre moitié sera remplacée en 2013.

Développement économique :

La CdC aide les artisans et les commerçants du territoire par l'octroi de subventions.

Ces aides concernent les investissements matériels et la rénovation des locaux commerciaux.

En 2011, le montant total des subventions accordées a été de 16 202,12 €; les bénéficiaires sont : Mme Soulier et M.Pigout de Saint Estèphe, et Mme Catel de Pauillac.

15 dossiers sont en cours de traitement pour l'année 2012 : 5 pour St-Laurent, 7 pour Pauillac, 1 pour St-Julien Beychevelle, St-Estèphe et St-Sauveur.

Contact : Brice Bonaldi, chargé de mission : Tél 05.56.59.20.57 - mobile 06.04.59.87.78

Mail : info.eco@cccentremedoc.fr



La Communauté de Communes du Centre Médoc

souhaite aux salvatoriennes et salvatoriens
une très bonne année 2012

Manifestations 2012

Les manifestations prévues jusqu'au 31 juillet 2012

Dates	Manifestations	Organisateurs
Vendredi 20 Janvier	Municipalité	Vœux 2012
Vendredi 27 Janvier	Associations Communales	Vœux 2012
Samedi 4 février	FNACA	Soirée Entrecôte
Vendredi 10 février	APE	Loto
Samedi 18 Février	Syndicat d'Initiative	Soirée Cabaret pour la St Valentin
Samedi 03 Mars	Football Club St-Sauveur	Loto
Samedi 17 Mars	Syndicat d'Initiative	Soirée Fruits de mer
Lundi 19 Mars	FNACA	Commémoration
Vendredi 23 Mars	Croq' Chemins	Loto
Samedi 24 Mars	St Sauveur/Cissac	Carnaval
Dimanche 1er Avril	Football Club St Sauveur	Vide Grenier
Vendredi 13 Avril	Syndicat d'Initiative	Loto
Dimanche 15 Avril	3° Age	Banquet
Mardi 8 Mai	Municipalité	Commémoration
Samedi 12 Mai	APE	Boum
Samedi 26 Mai	Football Loisir	Tournoi
Vendredi 1er Juin	3° Age	Excursion
Samedi 2 Juin	Syndicat d'Initiative	Repas Fête des Mères
Vendredi 15 Juin	Croq'Chemins	Repas
Dimanche 24 Juin	Syndicat d'Initiative	Feu de la St Jean/Sardinade
Samedi 30 Juin	Ecole	Kermesse
Vendredi 27 Juillet	Municipalité	Marché des Producteurs
28/29/30 Juillet	Syndicat d'Initiative	Fête Locale

Etat civil

Ils sont nés en 2010

BABIN Noam

Lesparre Médoc - 01 Septembre 2010

BACQUEY Valentin

Lesparre Médoc - 24 Avril 2010

BOURDEAU Anaïs Manon

Lesparre Médoc - 19 Avril 2010

CRUZIN Léo

Lesparre Médoc - 25 Août 2010

DANSSE Loric Yvon Jean-Claude

Lesparre Médoc - 12 Avril 2010

EL GARTI Nora

Lesparre Médoc - 18 Janvier 2010

DEZAUZIER Clara

Bordeaux - 16 Janvier 2010

LABEYRIE Axel Eric Jorge

Lesparre Médoc - 12 Juillet 2010

LALANNE Lily-Jeanne Marie

Lesparre Médoc - 16 Juin 2010

LOUASSIER Andréa

Lesparre Médoc - 24 Mai 2010

MACÉ Enzo

Bordeaux - 07 Décembre 2010

Ils sont nés en 2011

NEYMOND Axel

Lesparre Médoc - 15 Janvier 2011

MAU Dorian

Lesparre Médoc - 28 Janvier 2011

THOMAS Gabriel

Bruges - 15 Février 2011

KRÜGEL Emma

Lesparre Médoc - 8 Février 2011

DUTEUIL Prune

Bordeaux - 22 Février 2011

GRANDJEAN Mendy

Lesparre Médoc - 8 Mars 2011

REY--FEUGAS Kyllian

Lesparre - 11 Mars 2011

CHAPRON Baptiste

Lesparre Médoc - 14 Avril 2011

DEVE--BREGER Meily

Lesparre Médoc - 3 Mai 2011

RICHARD Maëlle

Bruges - 28 Juin 2011

CODRON Laura

Lesparre Médoc - 7 Juillet 2011

PERIER Félicia

Lesparre Médoc - 15 Juillet 2011

TERRASSE Heike

Lormont - 16 Août 2011

MAZABRAUD Louis

Bordeaux - 29 Août 2011

DUPRAT Louane

Lesparre Médoc - 23 Septembre 2011

MAILLARD Ericka

Bordeaux - 27 Septembre 2011

Ils se sont mariés en 2010

BENGRICH Nabil et MOUFID Rajae

06 Mars 2010

BERNARD Thomas et SIBONI Aurélie

04 Septembre 2010

BOSQ Julien et KAHLAIN Nadia

12 Juin 2010

CHAIGNEAU Stéphane

et MARTIN Lydie

10 Juillet 2010

CORREIA Daniel et ROUX Sabine

10 Juillet 2010

CRESPO Jean-Michel et

BERNARD Samantha

14 Août 2010

LACOTTE Laurent et

MAILLET Sandrine Christelle

17 Juillet 2010

MARIONNEAU Didier

et SENECHAL Catherine

14 Août 2010

PICOIS Sébastien et REINA Lydia

21 Août 2010

PORCHERON Julien

et GIOVANNANGELI Laure

21 Août 2010

TOMÉ Frédéric et MALERET Françoise

27 novembre 2010

Ils se sont mariés en 2011

MORILLON Cyril

et POUPOT Marie-Claire

16 Juillet 2011

PERRIER Xavier et PINTO Nazaré

16 Juillet 2011

BARTHELEMY Frédéric

et LLORIA Natacha

6 Août 2011

BRIAUD Frédéric et JALLON Marion

3 Septembre 2011

Ils nous ont quittés en 2010

ANDRON Pascale Véronique Martine

Bordeaux - 20 Mars 2010

ESPAGNET Pierre André Joseph

Saint-Sauveur - 23 Août 2010

GASQUETON Serge

Bordeaux - 12 janvier 2010

MONEGHETTI Guy René Jean

Saint-Sauveur - 06 Juillet 2010

MULOT Raymond

Lesparre - 03 Octobre 2010

Ils nous ont quittés en 2011

GOULEE Ep. DUCLAU Sylvette

Bordeaux - 3 Février 2011

GNAGY

Ep. CHARPENTIER Christiane

Saint-Sauveur - 2 Avril 2011

NOYRE Robert

Pessac - 19 Avril 2011

LOUBIC Maurice

Lesparre Médoc - 5 Mai 2011

CRUZIN Jack

Lesparre Médoc - 8 Mai 2011

PEREZ Jean

Bordeaux - 10 Mai 2011

TOLLIE Ep. DEZES Ghislaine

Fumel - 4 Juin 2011

MALLOUKI El Mokhtar

Pessac - 1er Juillet 2011

BARBRAU Joseph

Vertheuil - 8 Juillet 2011

BONINI Vve MOULTSON Carmen

Lesparre Médoc - 3 Septembre 2011

GARRIDO-ANGUITTA

Bordeaux - 9 Septembre 2011

Ep. FRANCOIS Carmen

BARDET Jean-Paul

Bordeaux - 16 Septembre 2011

FILLAUDEAU Pierre

Saint-Sauveur - 16 Octobre 2011

Memento

Mairie

1, place du 19 mars 1962
33250 SAINT-SAUVEUR
Tél.: 05.56.59.57.13 Fax : 05.56.59.50.61
Email : saint-sauveur-medoc@wanadoo.fr
Site : www.saint-sauveur-medoc.com
Ouverture au public
- du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 30
et de 16 h 00 à 17 h 30
- le vendredi : 8 h 30 à 12 h 30
et de 15 h à 16 h 30

Point Poste de Saint-sauveur

Magasin VIVAL – 2 place du 19 mars 1962,
33250 SAINT-SAUVEUR
Tél : 05.56.41.65.43
Ouverture :
- du Mardi au Vendredi :
de 6 h 45 à 19 h 30
- le Samedi :
de 8 h 00 à 13 h 00 - 16 h 00 à 19 h 30
- le Dimanche :
de 8 h 00 – 12 h 30

Enseignement

Ecole publique de St-Sauveur
Tél. 05.56.59.54.18
Horaires : 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 45 - 16 h 45
Collège Public Pierre de Belleyme
Tél. 05.56.73.26.00
Collège Privé Saint-Jean
Tél. 05.57.75.20.21
Lycée Odilon Redon
Tél. 05.56.59.16.48

Accueil Periscolaire (AP)

Horaires : 7 h 30 - 8 h 50 et 16 h 45 - 18 h 30
. Une facturation au mois sera directement
éditée par la communauté de communes
du centre médoc et à régler à la trésorerie
de pauillac. Les tarifs seront établis en
fonction du quotient familial.
Les dossiers d'inscription à retirer à la
mairie ou au bureau des AP du lundi au
vendredi de 9 h 00 à 18 h 30,
7 rue lucien teyssier (derrière la mairie)
33250 Pauillac.
Tél : 05.56.73.27.49 - fax : 05.56.59.63.41
Email : info.famille@ccccentremedoc.fr

Cantine Scolaire

Prestataire de service : la ville de Pauillac.
Chaque rentrée scolaire le prix du repas
est revalorisé. Il est de 3.19 € en
2011/2012.
La facturation est établie au mois et
réglée au secrétariat de la Mairie de
Saint- Sauveur.

Portage de Repas A Domicile

Personnes âgées ou malades
Le prix du repas est fixé en fonction des
revenus mensuels (renseignements et
inscriptions à la Mairie)
- du minimum vieillesse à 800 : 4.70 €
- de 800 € à 1.100 € : 6.25 €
- de 1.100 € à 1.500 € : 6.70 €
- + 1.500 € : 7.25 €

Numeros Utiles

GENDARMERIE : Tél 17
De SAINT LAURENT : 05.57.75.14.90
De PAUILLAC : 05.57.75.29.30
SAMU : Tél 15
POMPIERS - (SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours) : Tél. 18
Caserne de St-LAURENT : 05.56.59.96.87
Caserne de PAUILLAC : 05.56.73.16.80

Sous-Prefecture de Lesparre

Tél : 05.56.73.21.70
2, allée du 8 mai 1945
33341 LESPARRE MEDOC CEDEX -
Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13 h 00

Prefecture de la Gironde

Tél : 05.56.90.60.60
Esplanade Charles de Gaulle
33077 BORDEAUX-CEDEX

Centre Anti-Poison

Tél : 05.56.96.40.80

Clinique Mutualiste de Lesparre

Tél : 05.56.73.10.00

Association d'Aide aux Personnes Agees du Médoc (A.A.P.A.M)

Tél : 05.56.73.19.50 - 8, rue de Verdun,
BP 45, 33341 LESPARRE CEDEX
Responsable de secteur Mme
Sophie SESCOUS. Dossiers A.P.A., aide-
ménagère, emplois familiaux, soins à
domicile, etc.

Fnath

Fédération Nationale des Accidentés du
Travail et des Handicapés
Les permanences ont lieu le 2ème jeudi
de chaque mois de 11 h 00 à 12 h 00 à
la salle Paul Defol à Lesparre .
Renseignements auprès de M. WOLF
Tél. 05 56 73 08 07 ou de M. TEYSSIER
Tél. 05 56 59 53 84

Pôle Emploi

Pôle Emploi de PAUILLAC.
Tél. : 08 11 55 01 00 - Fax : 05 56 59 62 49
Rue du Pradina 33250 PAUILLAC
Horaires du lundi au vendredi : 8 h 30 -
16 h 15, sauf le mardi : 8 h 30 - 12 h 30.

Info-droits

La Communauté de Communes du
Centre Médoc propose chaque Mercredi
matin, de 10h00 à 12h00 sur l'ensemble
de son territoire les services gratuits
d'un juriste.
Prendre rendez-vous au 05.56.45.25.21

Mission Locale Du Medoc

Tél. : 05.56.41.06.12 - Fax. 05 56 73 44 54
34, Cours Jean Jaurès
33340 LESPARRE MEDOC
E-mail: mission.locale.medoc@wanadoo.fr
« Aider les Jeunes de 16 à 25 ans à
réussir en Médoc » Permanences régulières
sur tout le territoire médocain

Sos Emploi Medoc

Tél : 05.56.73.34.40
7, cours Maréchal Leclerc
33340 LESPARRE MEDOC ou permanence
sur Pauillac 3, rue Jules Ferry : 05.56.59.65.14
Insertion par l'activité économique : aide à
l'insertion professionnelle et mise à
disposition de personnel.

Assistante Sociale

Régime Général : Maison De la
Solidarité et Insertion (MDSI) de Pauillac
Tél : 05.56.73.21.60
Régime MSA : Tél : 05.57.88.61.23
Uniquement sur RDV à St-Laurent-
Médoc le 4ème mardi après-midi

Le 3977

Le numéro national unique d'appel contre
la maltraitance des personnes âgées et
des personnes handicapées. Ouvert du
lundi au vendredi de 9 h à 19 h

Ramassage des Déchets Ménagers Smicotom.

Renseignements au: 05.56.73.27.40 ou
www.smicotom.fr
Tout venant (bac gris) et bio déchets : le
lundi, de chaque semaine.
Emballage papiers/verre (bacs jaune &
vert) : le jeudi après-midi tous les 15
jours, semaines impaires.

Centre D'apport Volontaire de Déchets

DECHETTERIE DE CISSAC : 05 56 73 91 20
Ouverte du mardi au samedi de 13 h 30 à
17 h 30
Fermée le lundi et le dimanche.
DECHETTERIE DE SAINT-LAURENT-
MEDOC Tél. : 05.56.59.91.46
Ouverture du mardi au samedi :
8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30
Fermée le lundi et le dimanche

Saint - Sauveur

Bulletin Municipal d'Informations
Janvier 2012
Directeur de la publication :
Dominique Fouin
Mise en pages : Idc
Imprimerie Idc
20 Rue Du Maréchal Joffre
33250 Pauillac
Tél : 05 56 59 90 02
Imprimerieidc@orange.fr
Tirage : 600 Exemplaires